

04

Ma santé au travail

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant
au sein d'un ESAT.

Durée

3 jours

Organismes de formation

- ➔ ADEI
- ➔ AXE FORMATION INSERTION

Lieux & dates

➔ Groupe 1

**LA ROCHELLE - Animé par
ADEI**

Du 17 au 19 juin 2024

➔ Groupe 2

BORDEAUX - Animé par ADEI

Du 26 au 28 juin 2024

➔ Groupe 3

**ANGOULEME - Animé par
ADEI**

Du 14 au 16 oct. 2024

➔ Groupe 4

**PAU - Animé par AXE
FORMATION INSERTION**

Du 8 au 10 avr. 2024

➔ Groupe 5

**NIORT - Animé par AXE
FORMATION INSERTION**

Du 1er au 3 oct. 2024

➔ Groupe 6

**LIMOGES - Animé par AXE
FORMATION INSERTION**

Du 17 au 19 sep. 2024

Interlocuteur Opcos Santé

Sabrina TOULON, Assistante
support

FormationsCollectivesNA@opco-sante.fr

Contexte

En France, un cadre législatif s'est affirmé depuis le 19 juin 2013 avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle.

En août 2015, la loi Rebsamen intègre au Code du travail la notion de Qualité de Vie au Travail pour en faire un sujet de négociation obligatoire.

Le nouvel ANI du 09 décembre 2020 et la loi du 02 août 2021 le transpose et renforce la prévention de la qualité de vie au sein des entreprises. Apparaît alors le terme de QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

Dans le cas du travail en ESAT, la QVCT correspond autant à la concrétisation du droit d'une personne à trouver un accomplissement professionnel, à s'exprimer dans son activité, qu'à avoir des opportunités d'exprimer son avis sur la manière dont cette activité s'organise.

Cette évolution de la réglementation répond aux besoins des ESAT. L'accueil de nouveaux publics multi déficients et le vieillissement de la personne handicapée nécessite un accompagnement renforcé des encadrants, une réorganisation des services et une amélioration des équipements afin d'éviter l'usure professionnelle.

Si les conséquences de l'usure professionnelle sur l'état de santé du salarié et sur l'accélération de son vieillissement sont évidentes, l'Agence nationale pour l'amélioration des

conditions de travail (l'ANACT) attire également notre attention sur la dégradation de son employabilité et sur l'essoufflement professionnel du salarié. Même si le vieillissement est propre à chacun et inévitable, l'exposition répétée à des facteurs de pénibilité tend à accroître ou à accélérer les déficiences des salariés exposés.

Afin de préserver sa santé au travail des personnes en situation de handicap, l'OPCO SANTÉ favorise la formation professionnelle comme levier d'amélioration de la santé et de la gestion des parcours professionnels.

En permettant aux travailleurs d'acquérir de nouvelles connaissances, la formation renforce la plasticité cognitive des travailleurs dans les champs professionnels et personnels.

L'objectif de cette formation est de transmettre aux participants les méthodes et les outils pour améliorer la vie au travail et réduire les risques affectant la santé des salariés.

Cette formation développera l'autodétermination des participants qui est une source de motivation intrinsèque essentielle au bien-être et donc à la qualité de vie au travail des travailleurs handicapés.

Objectifs

- ➔ Savoir de quoi on parle quand on évoque le sujet de la qualité et vie et des conditions de travail
- ➔ Travailler sur sa capacité à s'exprimer dans son travail et connaître quelques clés pour agir auprès des encadrants, de ses collègues

➡ Apprendre à se faire confiance et à accepter de faire des erreurs pour mieux rebondir

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.
